

**CHAPITRE 5 :  
ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE  
SUBSTITUTION EXAMINEES ET RAISONS POUR  
LESQUELLES, EU EGARD AUX EFFETS  
SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE,  
LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU**

## PRESENTATION DU CHAPITRE 5

Ce chapitre présente une **esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu.**

La décision d'exploiter un gisement est prise lorsque plusieurs facteurs favorables sont réunis. Il s'agit en l'occurrence du potentiel géologique du terrain, mais également d'autres motifs qui sont d'ordre économiques, techniques, fonciers et environnementaux.

Les motifs avancés doivent également et surtout considérer d'une part la minimisation des nuisances sur l'Environnement, d'autre part, la possibilité de réintégrer en fin d'exploitation le site dans le paysage local.

Dans le cas présent, la préoccupation majeure de l'exploitant est d'assurer la continuité de son activité d'exploitation de carrière tout en tenant compte des préoccupations environnementales liées au milieu naturel environnant.

C'est l'ensemble de ces paramètres que nous exposons ici.

## SOMMAIRE

|                                                                                                          | Page       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1• RAISONS A L'ORIGINE DU DOSSIER.....</b>                                                            | <b>233</b> |
| 1-1• HISTORIQUE DU SITE.....                                                                             | 233        |
| 1-2• NATURE DE LA DEMANDE ICPE ET DES AUTRES DEMANDES ADMINISTRATIVES .....                              | 233        |
| <b>2• RAISONS A L'ORIGINE DE L'IMPLANTATION ET DE LA POURSUITE DE L'ACTIVITE.....</b>                    | <b>235</b> |
| 2-1• CONTEXTE ECONOMIQUE.....                                                                            | 235        |
| 2-1-1• UTILISATION DES GRANULATS ET LEUR NECESSITE ECONOMIQUE .....                                      | 235        |
| 2-1-2• BESOINS EN GRANULATS - SITUATION DES EXPLOITATIONS DE CARRIERE DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE..... | 236        |
| 2-1-3• CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE DES GRANULATS A L'ECONOMIE LOCALE .....                               | 242        |
| 2-1-4• LE STOCKAGE DES MATERIAUX INERTES DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE .....                             | 243        |
| 2-2• POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE LA RESSOURCE .....                                               | 244        |
| 2-3• MOTIFS GEOLOGIQUES - QUALITE DES MATERIAUX ET UTILISATION.....                                      | 246        |
| 2-4• SITUATION PAR RAPPORT AU MARCHÉ ET ACCESSIBILITE .....                                              | 247        |
| 2-5• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX .....                                                                     | 247        |
| 2-6• MAITRISE FONCIERE.....                                                                              | 247        |
| 2-7• COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT .....                                 | 247        |
| 2-8• EXPERIENCE DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE.....                                                    | 248        |
| <b>3• ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES .....</b>                             | <b>248</b> |
| 3-1• RAISONS QUI ONT CONDUIT AU CHOIX DE L'IMPLANTATION DE 4 ZONES D'EXTRACTION DISTINCTES.....          | 249        |
| 3-2• L'APPROVISIONNEMENT DEPUIS D'AUTRES SITES .....                                                     | 250        |
| 3-3• LA VALORISATION DES MATERIAUX LOCAUX.....                                                           | 250        |
| 3-4• L'UTILISATION DES MATERIAUX RECYCLES .....                                                          | 252        |
| 3-5• LES AUTRES MATERIAUX ALTERNATIFS .....                                                              | 253        |
| <b>4• CHOIX DES TECHNIQUES RETENUES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>                | <b>253</b> |
| 4-1• TECHNIQUES RETENUES - MODALITES D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DU GISEMENT .....                 | 253        |
| 4-2• ALIMENTATION EN ENERGIE - UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE .....                                | 254        |
| <b>5• CHOIX DE LA REMISE EN ETAT .....</b>                                                               | <b>255</b> |
| 5-1• ORIENTATIONS DE LA REMISE EN ETAT .....                                                             | 255        |
| 5-2• LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU .....                                                                 | 258        |
| <b>6• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT .....</b>                                                           | <b>258</b> |
| 6-1• LA POLITIQUE DE LA SOCIETE CARRIERES CHOUVET EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT .....                       | 258        |

|                                                                       |     |
|-----------------------------------------------------------------------|-----|
| 6-1-1• LA CHARTE PROFESSIONNELLE DE L'UNICEM.....                     | 260 |
| 6-1-2• POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE LA RESSOURCE.....           | 261 |
| 6-1-3• POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....                       | 261 |
| 6-2• LES SITES D'EXPLOITATION : L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN.....     | 264 |
| 6-2-1• FORMATION, SENSIBILISATION DU PERSONNEL.....                   | 264 |
| 6-2-2• SUIVI DES PARAMETRES D'ACTIVITE.....                           | 265 |
| 6-2-3• EVACUATION ET VALORISATION DES DECHETS.....                    | 265 |
| 6-2-4• LE SAVOIR FAIRE DE LA SOCIETE CARRIERES CHOUVET.....           | 265 |
| 6-3• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DU SITE D'ALLONNE ..... | 265 |

## **1• RAISONS A L'ORIGINE DU DOSSIER**

### **1-1• HISTORIQUE DU SITE**

La société CARRIERES CHOUVET exploite depuis plusieurs décennies un gisement d'alluvions de haute terrasse et de sablon qui s'étend sur le territoire de la commune d'Allonne.

La Société CARRIERES CHOUVET a obtenu par **l'Arrêté Préfectoral du 29 juin 2004**, l'autorisation d'exploiter une carrière de limon, de granulats alluvionnaires et de sablon sur le territoire de la commune d'Allonne, dans le département de l'Oise, aux lieux-dits "Les Etaux" et "La Marlière".

Cette autorisation a été accordée sur une superficie de 12 ha 74 a 20 ca, pour une durée de 12 ans. L'autorisation arrivera à échéance le 29 juin 2016.

Cet arrêté a été complété par **l'Arrêté Préfectoral du 24 avril 2006** autorisant la Société CARRIERES CHOUVET à modifier les conditions de réaménagement de la carrière.

### **1-2• NATURE DE LA DEMANDE ICPE ET DES AUTRES DEMANDES ADMINISTRATIVES**

Le projet comporte les demandes suivantes relatives aux procédures Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ou relatives à d'autres procédures administratives :

#### **• Demande d'exploitation de carrière au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)**

**La société CARRIERES CHOUVET sollicite une demande d'extension** de la carrière (au titre de la rubrique 2510-1 des ICPE) pour une durée de 15 ans.

Suite à une récente campagne de prospection révélant une réserve de gisement sur les terrains situés autour de la carrière actuelle, la société CARRIERES CHOUVET sollicite une demande d'extension de carrière sur une superficie de 15 ha 63 a 16 ca, destinée à relayer l'exploitation actuelle dont le gisement s'épuise et dont l'autorisation arrivera bientôt à terme.

Le présent dossier a pour objectif de présenter un projet d'extension de la carrière actuelle destiné à pérenniser la production d'alluvions de haute terrasse et de sablon sur ce site.

Compte tenu du gisement potentiel à extraire, des investissements industriels réalisés par le pétitionnaire et de la demande en matériaux dans le département de l'Oise, la société CARRIERES CHOUVET souhaite étendre l'exploitation de cette carrière.

Par ailleurs, la société CARRIERES CHOUVET sollicite cette autorisation pour assurer, d'une façon générale, la pérennité de l'entreprise et le maintien des emplois.

• **Evaluation de l'incidence du projet sur les sites Natura 2000**

L'évaluation de l'incidence du projet sur les sites Natura 2000 a été réalisée par le bureau d'études Rainette. Elle est annexée au dossier (Cf. Classeur 3).

**Le projet sollicité présente des enjeux économiques importants.**

**Les alluvions de haute terrasse extraits dans la carrière seront valorisés en les mélangeant aux alluvions de basse terrasse de très bonne qualité pour homogénéiser la qualité finale des produits et obtenir des granulats de qualité prioritairement réservés aux usages nobles du bâtiment et des travaux publics (BTP).**

**Le projet s'inscrit ainsi dans le cadre de la politique de valorisation des matériaux locaux menée par la société CARRIERES CHOUVET dans le but d'assurer la production de matériaux de construction tout en économisant les matériaux extraits en eau sur un de ses sites.**

**Le sablon extrait dans la carrière sera destiné aux travaux de VRD (tranchées d'assainissement et remblais divers).**

**Les granulats exploités alimenteront essentiellement le marché local (Beauvais,...).**

**La poursuite de l'exploitation de ce gisement est indispensable à l'activité économique du Grand Beauvaisis.**

Le Schéma des Carrières de l'Oise privilégie ce type d'extraction géologique.

Soulignons que la production en granulats dans le département de l'Oise étant inférieure à la consommation, ce département est obligé, pour satisfaire sa demande en granulats, d'importer 60 % de ses besoins, principalement de la région Nord - Pas de Calais.

La déconnection entre les lieux de production et de consommation a le double effet néfaste de faire augmenter le prix de la construction, ce qui entraîne des difficultés pour de nombreuses entreprises du bâtiment, et de contribuer à la production de gaz à effet de serre.

Dans cette optique, la production de granulats à proximité des pôles de consommation, présentent un intérêt certain. L'exploitation du gisement présent sur le site d'Allonne, apparaît donc comme une nécessité économique au vu de la situation actuelle du marché du granulat dans le département de l'Oise (déficit Production/Consommation).

**La présente demande constitue une demande d'autorisation d'exploitation de carrière sur le territoire de la commune d'Allonne, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1).**

## 2• RAISONS A L'ORIGINE DE L'IMPLANTATION ET DE LA POUSUITE DE L'ACTIVITE

### 2-1• CONTEXTE ECONOMIQUE

#### 2-1-1• UTILISATION DES GRANULATS ET LEUR NECESSITE ECONOMIQUE

Dans le cadre de ce paragraphe, il apparaît utile de rappeler l'importance des granulats, matière première indispensable au développement économique.

Les granulats sont des petits morceaux de roche, d'origine et de nature géologique très variées. La définition du granulats est donnée par la norme XP-P 18-540 : « ensemble de grains de dimensions comprises entre 0 et 125 mm destinés notamment à la confection des mortiers, bétons, des couches de fondation, de base, de liaison et de roulement des chaussées, des assises et ballasts de voies ferrées, des remblais ».

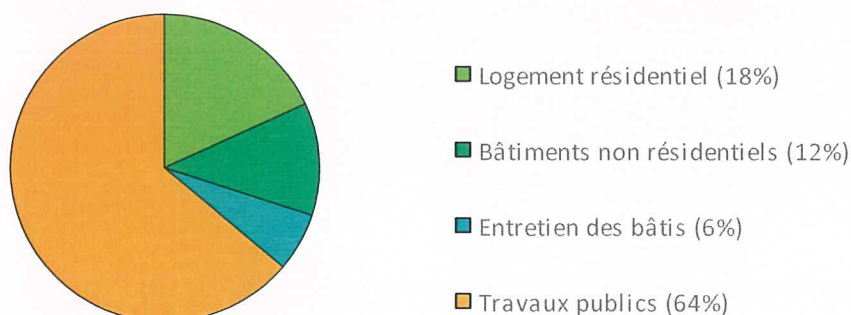
Produite et utilisée depuis la Préhistoire, la pierre a su s'adapter parfaitement aux exigences de l'ère du TGV, des autoroutes et des arches monumentales. Après l'air et l'eau, les granulats constituent la matière première la plus utilisée par l'Homme.

En France, on produit et on utilise près de 400 millions de tonnes de matériaux par an (soit 1 million de tonnes par jour) pour l'ensemble des travaux, soit environ 7 tonnes par habitant et par an, ce qui représente 20 kg par jour.

Par comparaison, ce ratio est seulement de :

- 1,5 t/hab/an pour le pétrole,
- 0,8 t/hab/an pour le bois,
- 0,7 t/hab/an pour le charbon.

L'utilisation des granulats se répartit en moyenne de la manière suivante :



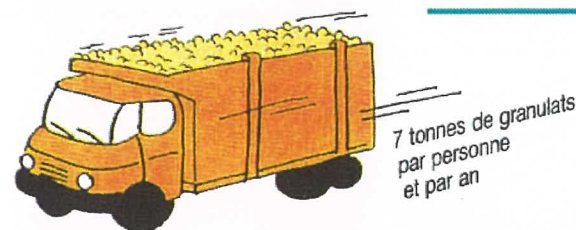
Voici quelques chiffres-clés en matière de consommation de granulats :

- une autoroute : 30 000 t/km
- une voie ferrée : 10 000 t/km
- une route nationale : 12 000 t/km
- un lycée ou un hôpital : de 20 000 à 40 000 t



# LES GRANULATS

## ROLE ÉCONOMIQUE DES GRANULATS



7 tonnes de granulats  
par personne  
et par an

Impossible d'imaginer l'industrie  
du bâtiment ou celle des travaux  
publics sans le recours à l'utilisation

massive des granulats, quantitative-  
ment la première des matières pre-  
mières après l'air et l'eau. En Fran-  
ce, chaque année, on produit et on  
utilise près de 400 millions de ton-  
nes de granulats pour l'ensemble  
des travaux; ce qui, divisé par le  
nombre d'habitants, correspond à  
un ratio d'environ 7 tonnes par per-  
sonne et par an.



1 m³ de béton  
environ 2 tonnes



1 logement  
de 100 à 300 tonnes



1 hôpital  
de 20 000 à 40 000 tonnes  
1 lycée



1 km de voies ferrées  
environ 10 000 tonnes



1 km d'autoroute  
environ 30 000 tonnes

### INEPUISABLES OU NON ?

Les réserves de granulats (alluvionnaires ou massifs) sont quasi-  
ment illimitées, mais beaucoup  
d'entre elles restent inutilisables  
pour des raisons diverses : inac-  
cessibles, intégrées à des zones urbi-  
aines, dans des sites classés ou pro-  
tégés, exploitations trop coûteuses,  
impacts sur les nappes phréatiques  
(nappes d'eau souterraines)...

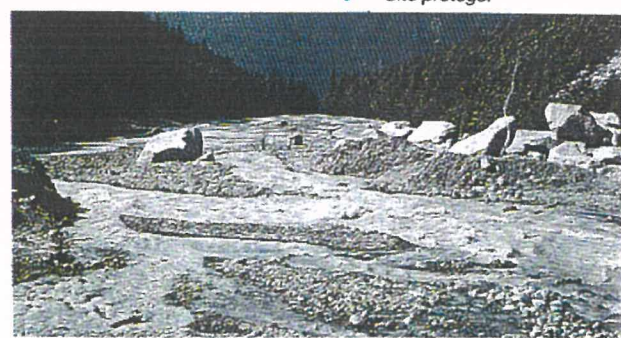
**TROUVER, EXPLOITER ET RESTI-  
TUER A L'ENVIRONNEMENT DES  
CARRIÈRES DE GRANULATS** appa-  
raît comme une nécessité de notre  
société moderne qui privilégie la  
communication et la qualité de vie.

POUR CE FAIRE, il faut :

- Connaître les matériaux, leurs  
origines géologiques, leurs répar-  
titions géographiques.
- Gérer les réserves exploitables.
- Comprendre les impératifs éco-  
nomiques.
- Exploiter avec des technologies  
modernes et appropriées.
- Se soucier de résoudre l'ensem-  
ble de ces problèmes dans un  
environnement de qualité.

Contrairement à une idée trop  
répandue, l'exploitation des carrières  
peut se faire en respectant tota-  
lement le cadre naturel; qui plus  
est, en augmentant parfois son  
cachet et son agrément une fois le  
chantier terminé.

Sables et graviers du torrent  
des Bossons (Chamonix).  
Site protégé.

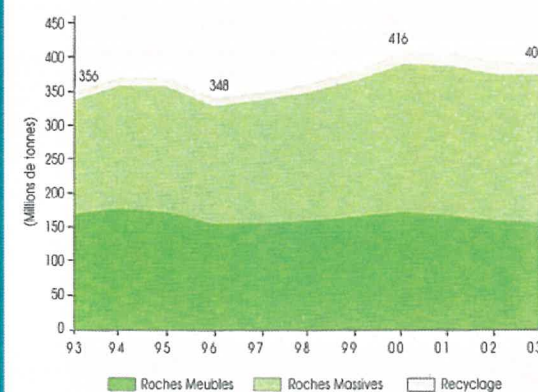


Cordon  
de galet  
Omonville  
(Cotentin).  
Site protégé.

## LES GRANULATS EN CHIFFRES

### ■ PRODUCTION NATIONALE DE GRANULATS (En millions de tonnes)

|                           | 2002 | 2003 | % 03/02 | Structure en % |
|---------------------------|------|------|---------|----------------|
| ROCHES MEUBLES            | 168  | 165  | -1,8    | 41             |
| - Alluvionnaires          | 145  | 140  | -3,4    | 35             |
| - Granulats marins        | 5    | 6    | +20,0   | 1              |
| - Autres sables           | 18   | 19   | +5,6    | 5              |
| ROCHES MASSIVES           | 215  | 218  | +1,4    | 55             |
| - Roches calcaires        | 99   | 103  | +4,0    | 26             |
| - Roches éruptives        | 116  | 115  | -0,9    | 29             |
| RECYCLAGE                 | 18   | 17   | -5,6    | 4              |
| - Schistes                | 4    | 3    |         |                |
| - Laitiers                | 5    | 5    |         |                |
| - Matériaux de démolition | 9    | 9    |         |                |
| TOTAL                     | 401  | 400  | -0,2    | 100            |



### ■ COMMERCE EXTERIEUR (En millions de tonnes)

EXPORTATIONS 11  
(Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suisse, ...)  
IMPORTATIONS 9,5  
(Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Norvège, Suisse, ...)

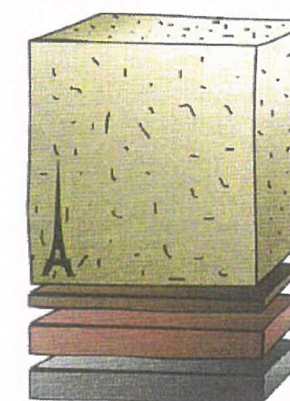
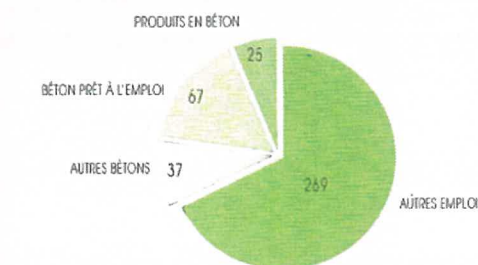
### ■ CONSOMMATIONS 398 millions de tonnes

#### CONSOMMATIONS PAR NATURE D'OUVRAGES

|             |        |      |
|-------------|--------|------|
| BÂTIMENT    | 80 Mt  | 20 % |
| GÉNIE CIVIL | 318 Mt | 80 % |

#### CONSOMMATIONS PAR NATURE D'EMPLOIS

|                     |        |      |
|---------------------|--------|------|
| BÉTONS HYDRAULIQUES | 129 Mt | 32 % |
| AUTRES EMPLOIS      | 269 Mt | 68 % |



**Matériaux de carrière**  
Produits de mines  
Produits énergétiques  
Minerais métalliques  
Autres substances  
(sel, potasse, soufre)

Quantités comparées  
des produits extraits  
du sous-sol en France



Répartition  
des matériaux  
de carrières

Pierres de construction (calcaire, grès...)  
Tuiles et briques (argile)  
Plâtre (gypse)  
Verre (silice)  
autres (kaolin, talc...)



- un logement pavillonnaire : de 100 à 300 t

La production de granulats répond donc à un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire.

Le projet répond à ce besoin économique tout en conciliant la qualité du cadre de vie et le développement durable d'un territoire. Pour cela l'exploitant met en œuvre son savoir-faire pour exploiter et réaménager de manière globale et cohérente cet espace, en concertation avec les acteurs locaux.

Cette société présente ici sa politique environnementale avec l'exigence de qualité qu'implique son rôle pilote dans la modernisation d'un métier traditionnel et dans la prise en compte de l'environnement par des aménagements exemplaires.

## **2-1-2• BESOINS EN GRANULATS - SITUATION DES EXPLOITATIONS DE CARRIERE DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE**

### **2-1-2-1 Le département de l'Oise : un déficit croissant en granulats et une contribution importante des granulats alluvionnaires**

Les chiffres disponibles auprès du Service Statistique Economique de l'U.N.P.G. (Union Nationale des Producteurs de Granulats), illustrent bien le contexte économique du projet.

En 2008, la production de granulats dans le département de l'Oise a été de 2,15 million de tonnes, dont 1,84 million de tonnes de granulats naturels et 310 milliers de tonnes de granulats provenant du recyclage.

Dans ce département, la répartition de la production en granulats est la suivante :

- 50,5 % : matériaux alluvionnaires
- 17,5 % : autres sables
- 15,5 % : roches calcaires
- 16,5 % : recyclage (matériaux de démolition et Mâchefers d'Incineration d'Ordures Ménagères (MIOM))



## Chiffres Clés du département de l'Oise

• **Population du département : 792 975 habitants en 2006, soit 135 habitants au km<sup>2</sup>**

• **Demande de granulats (2008) : 3,91 millions de tonnes, soit 4,9 tonnes par habitant**

Bétons hydrauliques : 1 890 kt

Produits hydrocarbonés : 420 kt

Autres emplois\* : 1 600 kt

\*(utilisation en l'état ou avec un liant ciment ou laitier)

| Zone de consommation      | Nb d'habitants | % de la population du département | Demande de granulats | Poids dans le département | Production de granulats* | Poids dans le département |
|---------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b>Grand Beauvaisis</b>   | 167 685        | 21%                               | 1 020 kt             | 26%                       | 370 kt                   | 17%                       |
| <b>Compiégnois</b>        | 114 362        | 14%                               | 970 kt               | 25%                       | 950 kt                   | 44%                       |
| <b>Sud de l'Oise</b>      | 168 133        | 21%                               | 680 kt               | 17%                       | > 150 kt                 | > 7%                      |
| <b>Creillois</b>          | 104 602        | 14%                               | 520 kt               | 13%                       | 290 kt                   | 14%                       |
| <b>Vexin</b>              | 97 631         | 12%                               | 250 kt               | 7%                        | 240 kt                   | 11%                       |
| <b>Sources et vallées</b> | 76 349         | 10%                               | 240 kt               | 6%                        | < 150 kt                 | < 7%                      |
| <b>Clermontois</b>        | 64 213         | 8%                                | 230 kt               | 6%                        | 0 kt                     | 0%                        |

\* y compris les granulats provenant du recyclage

• Un ratio tonnes par habitant et par an inférieur à la moyenne nationale (4,9 contre 7)

• 52% de la demande totale est affectée aux postes fixes.

• **Production départementale de granulats en 2008 : 1,84 millions de tonnes**

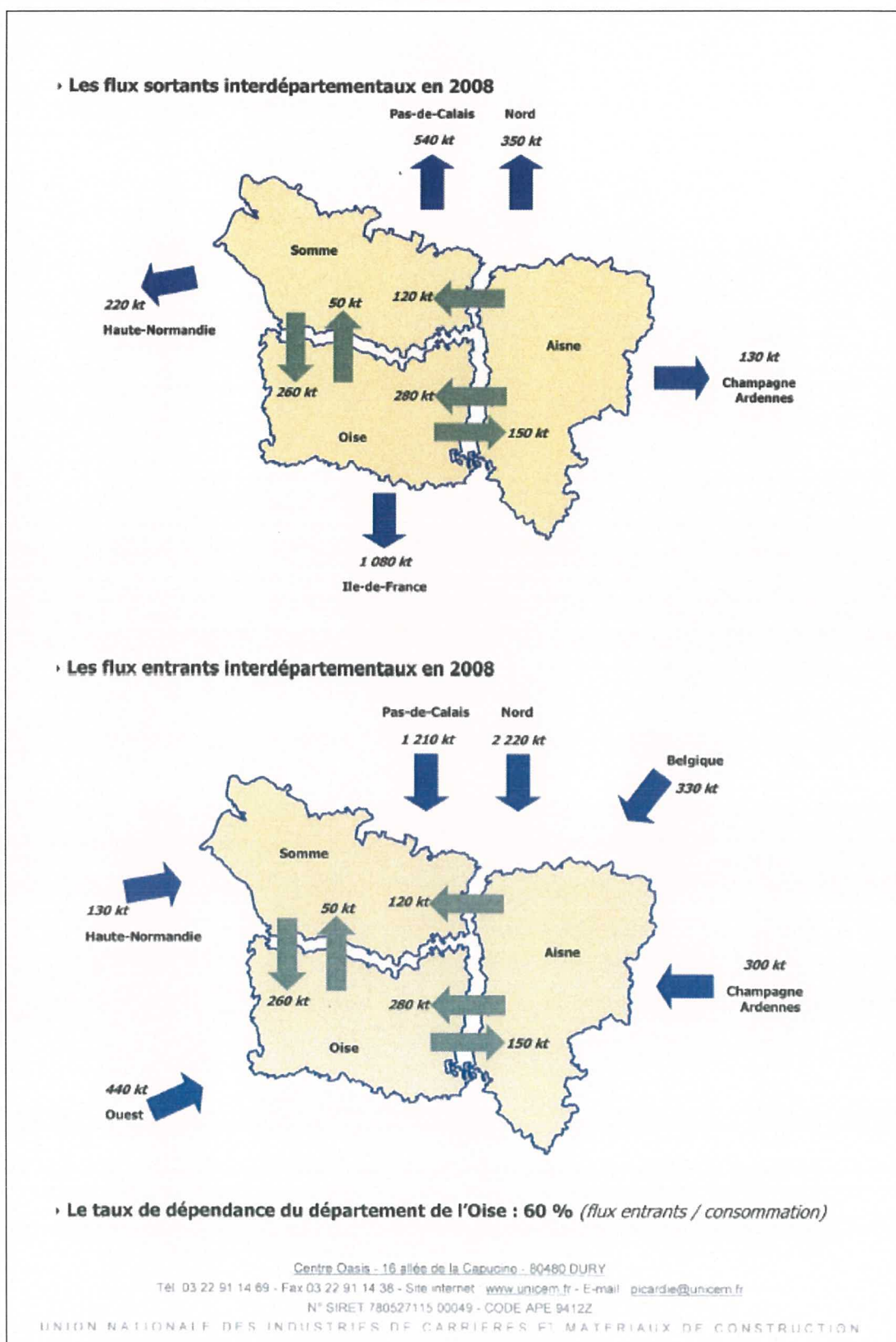
Alluvionnaires : 1 050 kt → 57%

Autres sables : 400 kt → 22%

Roches calcaires : 390 kt → 21%

• **Production de granulats provenant du recyclage en 2008 : 310 milliers de tonnes**

Les flux interdépartementaux en 2008 sont indiqués sur les figures ci-dessous.



Actuellement, chaque habitant de l'Oise « consomme annuellement », pour la construction et l'aménagement de son cadre de vie, 4,9 tonnes de granulats dont la moitié environ provient d'autres régions et dont les deux tiers sont d'origine alluvionnaire. Ce double déséquilibre met le département de l'Oise sous la dépendance accrue des régions et départements limitrophes.

Le faible ratio de 4,9 t/an s'explique par la forte désindustrialisation (fermeture d'usine de béton préfabriqué) due au manque de carrières.

En 2008, la consommation en granulats du département de l'Oise était de 3,91 millions de tonnes de granulats, pour une production totale en granulats de 2,15 millions de tonnes. Le département de l'Oise est donc déficitaire en matériaux.

**La production en granulats dans le département de l'Oise étant inférieure à la consommation, ce département est obligé, pour satisfaire sa demande en granulats, d'importer 60 % de ses besoins.**

Ce déficit est actuellement pallié par des approvisionnements venant d'autres régions, ce qui génère du transport sur de grandes distances et d'importantes émissions de CO<sub>2</sub>. Outre l'impact environnemental, cet éloignement des sources de production par rapport aux bassins de consommation renchérit fortement le prix des matériaux vendus et donc l'acte de construction.

Les régions exportatrices de matériaux sont : la **région Nord - Pas de Calais** (principale région exportatrice), les autres départements de Picardie (Somme et Aisne), la Haute Normandie, la Champagne-Ardenne et les régions de l'Ouest de la France, ainsi que la Belgique,

Or, ces régions sont également confrontées à la diminution de la ressource et à la pression de plus en plus vive des contraintes de sol et d'environnement. Par ailleurs, la volonté de développement et de meilleure répartition de la croissance sur le territoire fait que les besoins en matériaux de ces régions augmentent régulièrement et qu'elles se montrent aujourd'hui de moins en moins favorables aux demandes extérieures.

50 % de la production du département de l'Oise, soit environ 1 million de tonnes de sables et graviers, sont issus de carrières alluvionnaires.

Par ailleurs, les matériaux recyclés sont, de par leurs caractéristiques, essentiellement destinés à la réalisation d'ouvrages de génie civil, notamment les VRD, canalisations, chaussées à faible ou moyenne circulation, pistes diverses. Ils ne se substituent pas aux granulats alluvionnaires qui restent notamment requis dans la construction de bâtiments (radiers, bétons de fondation,...).

Malgré le recul de la contribution des granulats alluvionnaires du fait des contraintes d'urbanisation et de l'application de politiques de protections environnementales croissantes, ils représentent donc encore pour la région un enjeu majeur, de par leur qualité. En effet, les bétons hydrauliques sont aujourd'hui fabriqués à 70 % à partir de matériaux alluvionnaires. Ceux-ci constituent donc une ressource actuellement indispensable pour l'industrie des matériaux de construction.



L'importance et la qualité des gisements de matériaux alluvionnaires ont contribué et contribueront encore pour les années à venir, à alimenter une part importante du marché du département de l'Oise.

Il apparaît donc essentiel de favoriser, lorsque cela est possible, l'exploitation des gisements encore disponibles dans le département de l'Oise, sous réserve bien entendu de la compatibilité avec les objectifs de préservation de l'environnement humain et naturel.

Un article paru dans « le Moniteur », écrit par le Président de l'UNICEM Picardie, expose la dépendance du département vis-à-vis des régions voisines :

## PICARDIE

### « La production de granulats a chuté de 50 % »



MICHEL HIRSCH,  
président  
de l'Unicem  
Picardie.

Faute d'autorisations d'exploiter des sites, les carrières picardes doivent importer des granulats des régions voisines.

#### **■ Pourquoi poussez-vous un cri d'alarme auprès des élus ?**

La Picardie est en danger, la production a chuté de moitié en quinze ans et ne répond plus à la demande. Il faut importer des matériaux que la géologie locale nous fournit en abondance. La situation empire : l'Oise dépend à 60% des régions limitrophes et le transport augmente le coût des ouvrages. Or le sous-sol est riche en matériaux alluvionnaires, en galets de silex d'une

qualité exceptionnelle, en roches ornementales. Les documents d'urbanisme ignorent trop souvent les besoins en matériaux, c'est le moment d'en débattre car nos schémas départementaux sont en cours de révision. Le cas picard reflète un problème national. Or, il est difficile d'obtenir l'autorisation d'exploiter et il faut compter dix ans pour y parvenir. Les élus doivent intégrer l'indispensable production de matériaux locaux dans leur politique de développement.

#### **■ Quel est l'impact sur la filière construction ?**

Nous avons 1996 salariés dans 104 entreprises. Avec les emplois induits, 10000 personnes sont concernées. A terme, les 26 sites de préfabrication sont menacés car ils doivent se situer à proximité d'une carrière et dans le bassin de consommation. On se doit de défendre le béton, une étude multimatériaux a

démonstré qu'il représente la meilleure solution pour concilier performance environnementale, confort, résistance et coût.

#### **■ Les carrières souffrent-ils d'un problème d'image ?**

Notre politique de protection de l'environnement est reconnue comme sérieuse puisque 14 carrières picardes ont obtenu la note maximale de la charte environnementale du secteur industriel au printemps dernier. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) comme le Conservatoire des sites naturels reconnaissent que nous contribuons à la biodiversité ; nous menons des études ensemble pour optimiser encore cet apport par de nouvelles techniques d'exploitation et de réaménagement. Enfin la profession recycle et fournit ainsi 1,4 million de tonnes sur une production totale de 8,3 millions.

■ **Propos recueillis par Elisabeth Gillion**

30 septembre 2011 \_ LE MONITEUR

*Extrait l'un article paru dans « Le Moniteur » le 30 septembre 2011.*

### 2-1-2-2 La nécessité d'une proximité entre sites de production et marchés

La maîtrise des distances de transport est un élément économique essentiel puisque le prix des granulats double tous les 50 km parcourus.

Une augmentation du coût des matières premières se répercuterait inévitablement sur le produit final (logements, bâtiments, ouvrages d'art...), dans un contexte déjà difficile d'augmentation des prix du foncier, de l'immobilier et des chantiers publics depuis les années 2000.

Par ailleurs, plus la distance augmente entre les sources de production et les lieux de consommation, plus les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent. C'est la seconde raison pour laquelle la proximité des installations de traitement et les clients est un point essentiel.

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise indique à ce sujet qu' *"à l'heure actuelle, ces besoins sont satisfaits aux deux tiers par un approvisionnement de la région à partir des régions voisines, et notamment en matériaux calcaires durs du Nord - Pas de Calais. Cela représente des impacts négatifs non négligeables liés au transport de ces matériaux, notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre, qu'il convient de considérer.\* L'approvisionnement en autres matériaux de substitution que sont les sables de terrasse et sablons, les roches calcaires tendre et les matériaux alternatifs (recyclage), présentent l'avantage de l'existence de gisements locaux permettant un impact moindre, tant au niveau de leur transport (car les distances parcourues sont faibles) que de leurs sites d'extraction (les enjeux environnementaux sur ces sites sont moins forts que ceux d'extraction en eau. Le développement de ces autres matériaux est donc à promouvoir (...).\**

Ces considérations conduisent à faire émerger les orientations suivantes :

- **Augmentation des productions des carrières locales, au plus près des bassins de consommation, conduisant en particulier à une baisse de l'empreinte carbone.\***
- Augmentation de la production des matériaux alluvionnaires à destination de l'Ile-de-France et des matériaux calcaires.
- Développer les granulats marins.
- Assurer des possibilités d'exploitation des matériaux présentant un intérêt particulier.
- Développer les modes alternatifs (principalement voie d'eau)
- Développer les matériaux recyclés.

et plus spécifiquement pour le département :

- Développement de la production locale en matériaux alluvionnaires
- **Développement des matériaux de substitution locaux : sables, calcaires tendres."\***

\* **en gras** : orientations concernant le projet d'Allonne.

Il est donc essentiel, dans le cadre des nouveaux Schémas Départementaux des Carrières, de développer des conditions régionales d'approvisionnement qui privilégient des solutions

limitant la production de CO<sub>2</sub> et de gaz à effet de serre. Ce résultat peut être notamment obtenu en mettant en œuvre la logique de proximité.

### **2-1-3• CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE DES GRANULATS A L'ECONOMIE LOCALE**

Le granulat est une matière première indispensable à la construction des ouvrages du Bâtiment et des Travaux Publics, dans lesquels il est utilisé sous sa forme naturelle (sables, gravillons...) ou après transformation (bétons de ciment, bétons bitumineux...).

Toutefois, si l'utilité de la production des granulats pour les entreprises de la construction est généralement connue, la véritable contribution de cette industrie à l'économie locale est souvent négligée et toujours sous-estimée.

A la demande de l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) a identifié et précisé les impacts socio-économiques directs et indirects générés au niveau local par cette industrie.

Par ses relations économiques avec les fabricants de matériels, les prestataires d'études ou de contrôles, les transporteurs, les industries de transformation..., **elle concourt au maintien de multiples activités et génère ainsi l'équivalent d'un emploi indirect pour un emploi direct.**

La sous-traitance des activités de transport des matériaux représente à elle seule quasiment les deux tiers de ces emplois indirects (transport routier et transport fluvial).

Par ailleurs, l'activité de la carrière génère diverses redevances, indemnités et taxes versées par l'entreprise aux propriétaires et aux exploitants agricoles des terrains concernés, ainsi qu'aux communes et collectivités locales.

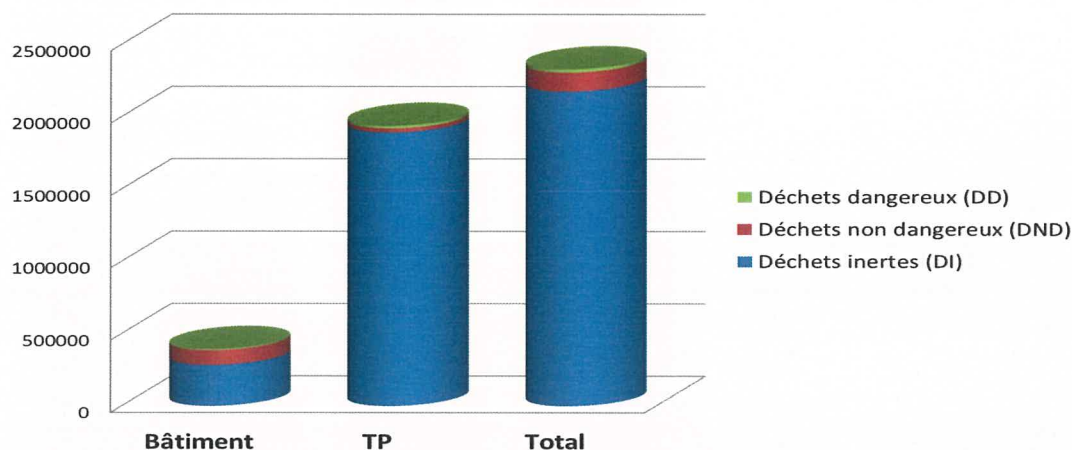
On peut ajouter que ce type d'activité permet le maintien des emplois (directs et indirects) dans des secteurs ruraux et fortement désindustrialisés. Enfin, l'activité de carrière permet l'emploi de salariés peu qualifiés.

Localement, les installations des CARRIERES CHOUVET (installations de traitement de Therdonne et centrales à béton de Saint-Crépin-Ibouwillers et d'Allonne) représentent un investissement lourd de plusieurs millions d'euros.

Enfin, la contribution de l'industrie du granulat ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas l'utilisation des sites après leur exploitation. Sur ce département, certains sites retrouvent leur vocation initiale (agriculture, boisement,...). D'autres sont utilisés en étang de pêche, en base nautique ou sont encore aménagés pour la découverte des milieux naturels et satisfont ainsi une forte demande sociale pour la pratique d'activités de loisirs ou d'activité « nature » tel que le plan d'eau du Canada réalisé par le pétitionnaire.

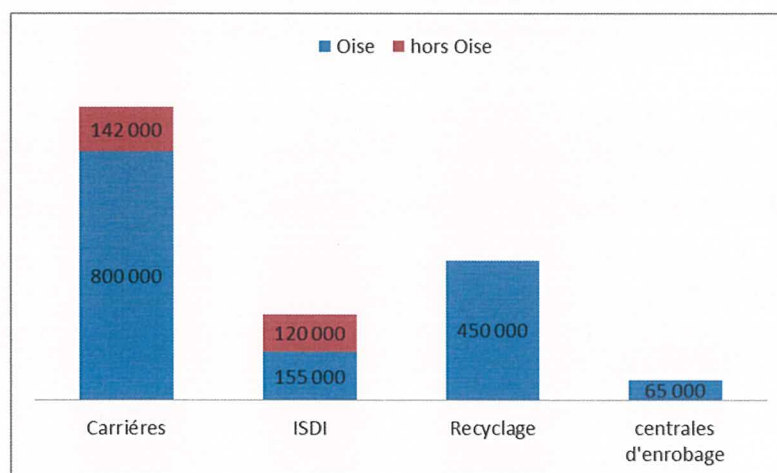
## 2-1-4• LE STOCKAGE DES MATERIAUX INERTES DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE

L'évaluation des quantités (en tonnes) de déchets produits par les chantiers isariens du BTP en 2012 est indiquée dans la figure ci-dessous :



*Evaluation des quantités (en tonnes) de déchets produits par les chantiers isariens du BTP en 2012 (source : Conseil Général de l'Oise - Elaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP - groupe de travail du 21 février 2014).*

L'organisation de la gestion actuelle des déchets inertes est la suivante :



*Synthèse des flux de déchets inertes (en tonnes) transitant par les installations isariennes en 2012 (source : Conseil Général de l'Oise).*

Les principales conclusions du groupe de travail du 21 février 2014 réalisé dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP sont les suivantes :



- *"Si l'évolution tendancielle reste relativement limitée, les travaux de mise au gabarit de l'Oise vont entraîner une très forte augmentation des flux de déchets inertes à gérer sur la période 2014-2017 (+70%).*
- *On observe aussi une augmentation significative des flux franciliens de déchets inertes vers l'Oise (+ 170 000 à 315 000t/an à l'horizon 2026).*
- *Si on se base sur les orientations du PREDEC et les études préalables relatives à MAGEO, l'augmentation des flux de déchets inertes devrait principalement être captée par les carrières et devrait peu affecter les ISDI.*
- *MAIS les carrières peuvent-elles accueillir de 1,5 à 2 Mt/an de déchets inertes ? (soit autant que leur production de granulats naturels!).*
- *Risque important de saturation des carrières et de report vers les ISDI, entraînant une consommation des capacités actuelles de stockage des ISDI en moins de 5 ans !"*

## **2-2• POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE LA RESSOURCE**

La Société CARRIERES CHOUVET a mis en place une politique de gestion de la ressource :

- Gestion économe et rationnelle des matériaux
- Valorisation des matériaux locaux
- Développement du recyclage

### **• Gestion économe et rationnelle des matériaux**

La Société CARRIERES CHOUVET mène une politique de gestion économe et rationnelle des matériaux.

Elle s'est engagée à valoriser les matériaux alluvionnaires de basse terrasse exclusivement dans des applications nobles. Elle cherche à promouvoir l'usage des matériaux de substitution tant auprès des entreprises que des prescripteurs.

La quasi-totalité de la production réalisée à partir des matériaux alluvionnaires de basse terrasse est valorisée au maximum dans la composition de produits nobles comme les bétons, par opposition aux matériaux de remblai.

La fraction commercialisable des matériaux alluvionnaires de basse terrasse est ainsi traitée par lavage, concassage et criblage.

La société CARRIERES CHOUVET prouve ainsi sa volonté d'économiser les gisements de bonne qualité.



### • **Valorisation des matériaux locaux**

Une politique de valorisation des matériaux locaux est développée par la société CARRIERES CHOUVET.

Elle concerne :

- les hautes terrasses alluviales, dont l'exploitation peut se faire hors d'eau et sans rabattement de nappe.
- les sablons.

Cette action implique :

- La mise en œuvre des unités de traitement spécifique visant à améliorer les procédés de fabrication actuelle pour une utilisation optimale de la matière première (débourbeurs, recomposition,...).
- L'utilisation de nouveaux types de granulats dans la fabrication du béton prêt à l'emploi.

Soulignons que l'installation de traitement de Therdonne, dans laquelle peuvent être traités les alluvions de haute terrasse extrait dans la carrière d'Allonne, permet de valoriser les alluvions de haute terrasse de moins bonne qualité en les mélangeant aux alluvions de basse terrasse de très bonne qualité pour homogénéiser la qualité finale des produits et obtenir des granulats de qualité prioritairement réservés aux usages nobles du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Cette installation permettra de réduire la part des alluvions de basse terrasse dans son mixte produits.

Cette politique a pour objectif de valoriser les gisements locaux et d'économiser les gisements alluvionnaires de basse terrasse de très bonne qualité.

En 2013, la société CARRIERES CHOUVET a acquis un nouveau module de traitement de sable permettant de laver encore mieux ses matériaux.

### • **Développement du recyclage**

La Société CARRIERES CHOUVET développe également le recyclage. Elle a été la première entreprise picarde à se lancer dans ce process il y a 20 ans.

Elle dispose de deux sites de recyclage équipés de concasseurs et cribles mobiles.

Elle a mis en place une unité de concassage et de recyclage des bétons de démolition sur le territoire de la commune d'Allonne et une autre sur le territoire de la commune de Saint-Crépin-Ibouwillers, dans le département de l'Oise.

Ces deux sites sont autorisés par Arrêté Préfectoral :

- Allonne : Arrêté Préfectoral du 17 février 1999,
- Saint-Crépin-Ibouwillers : Arrêté Préfectoral du 19 avril 2007.

Plus de 2 millions de tonnes ont ainsi été valorisé en 10 ans, mais cette production reste insuffisante face aux besoins locaux qui sont de l'ordre de 1 million de tonne par an sur le Grand Beauvaisis.

## **2-3• MOTIFS GEOLOGIQUES - QUALITE DES MATERIAUX ET UTILISATION**

La totalité des terrains concernés par la présente demande se trouve dans une zone occupée par les alluvions de haute terrasse de la vallée du Thérain et par des sablons.

Les sondages effectués par l'entreprise sur les terrains ont confirmé la qualité du gisement sollicité et son exploitabilité.

De plus, cette connaissance est confortée localement au travers de l'exploitation actuelle.

L'exploitation de ce gisement ne pose pas de difficultés particulières.

Ce gisement est intéressant à plusieurs titres :

- Les alluvions de haute terrasse correspondent à des gisements de moins bonne qualité qui peuvent être valorisés en les mélangeant avec les matériaux alluvionnaires de basse terrasse de très bonne qualité.
- Le sablon sera destiné aux travaux de VRD (tranchées d'assainissement et remblais divers).
- Quantité de matériaux disponibles :
  - Surface à exploiter : environ 9,3 ha
  - La puissance du gisement, sans être l'une des plus importantes rencontrée dans la région, reste dans une bonne moyenne pour une épaisseur moyenne de découverte relativement faible.  
D'après les sondages, au niveau des terrains à exploiter, l'épaisseur moyenne de découverte est de 1 à 2 mètres selon les zones, celle des alluvions de haute terrasse est de 2 à 3 mètres et celle du sablon de 3 à 6 mètres.

**On peut estimer que le volume du gisement à exploiter représente :**

- **411 740 tonnes d'alluvions de haute terrasse,**
- **692 203 tonnes de sablon.**

## **2-4• SITUATION PAR RAPPORT AU MARCHE ET ACCESSIBILITE**

Le choix à l'origine de l'implantation de la carrière a été motivé par les éléments suivants :

- Le gisement est localisé à proximité du pôle de consommation en granulats constitué par l'agglomération de Beauvais.
- La carrière d'Allonne est aisément accessible par voie routière.
- Ce site permet un approvisionnement local rapide (temps de transport très courts) et donc relativement bon marché.  
L'incidence du transport sur le prix de vente des matériaux est très importante.  
Il est ainsi couramment admis qu'un transport de 50 km par la route double le prix de la tonne de matériaux.  
Il est donc indispensable qu'un site de production de granulats soit proche des pôles de consommation pour être compétitif et pour ravitailler les chantiers en matériaux à un coût le plus faible possible.
- Proximité de l'installation de traitement.

## **2-5• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX**

Les critères environnementaux sont développés dans le paragraphe 7-3 du présent chapitre.

## **2-6• MAITRISE FONCIERE**

La Société CARRIERES CHOUVET s'est assurée la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains concernés par la demande (cf. documents attestant la maîtrise foncière annexée à la demande).

## **2-7• COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT**

La compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme et d'aménagement est développée dans le chapitre 6 de l'étude d'impact.

## **2-8• EXPERIENCE DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE**

La carrière d'Allonne a été mise en exploitation il y a plusieurs dizaines d'années.

L'exploitant possède une bonne connaissance de ses impacts et les maîtrise. Ainsi, de multiples mesures destinées à limiter l'impact de l'exploitation ont déjà été prises par l'exploitant. Ces mesures seront complétées dans le cadre de l'extension de l'exploitation.

Les impacts de l'exploitation (paysage, circulation, nuisances sonores,...) ont déjà été ressentis par la population riveraine qui a ainsi pu juger de leur incidence globale, comme de l'évolution de l'exploitation et du réaménagement, en particulier la restitution de terres agricoles après exploitation et remise en état.

Le site se trouve dans une zone périurbaine où la pression sur les terrains agricoles est forte. L'exploitant s'attache à restituer des terrains agricoles de qualité afin de maintenir les rendements. Cela passe par la restitution d'horizon agricole de qualité sur 1 mètre et une emprise minimale de carrière sur les terrains agricoles (phasage).

La poursuite de l'activité s'effectuera dans la continuité de l'exploitation actuelle.

D'autre part, les principales voies d'accès sont déjà créées.

La méthode d'exploitation retenue sur ce site depuis plusieurs années a donné, jusqu'à présent, toute satisfaction (administration, propriétaires, riverains).

## **3• ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES**

Les solutions alternatives qui pourraient être envisagées sont les suivantes :

- La recherche de nouvelles sources d'approvisionnement (dans le département de l'Oise et dans les départements voisins),
- L'utilisation de matériaux locaux permettant d'économiser les gisements alluvionnaires (granulats recyclés et autres matériaux),
- L'ouverture d'un nouveau site.

### **3-1• RAISONS QUI ONT CONDUIT AU CHOIX DE L'IMPLANTATION DE 4 ZONES D'EXTRACTION DISTINCTES**

En ce qui concerne le projet de la carrière d'Allonne, rappelons qu'il s'agit d'une demande d'extension d'une carrière déjà autorisée.

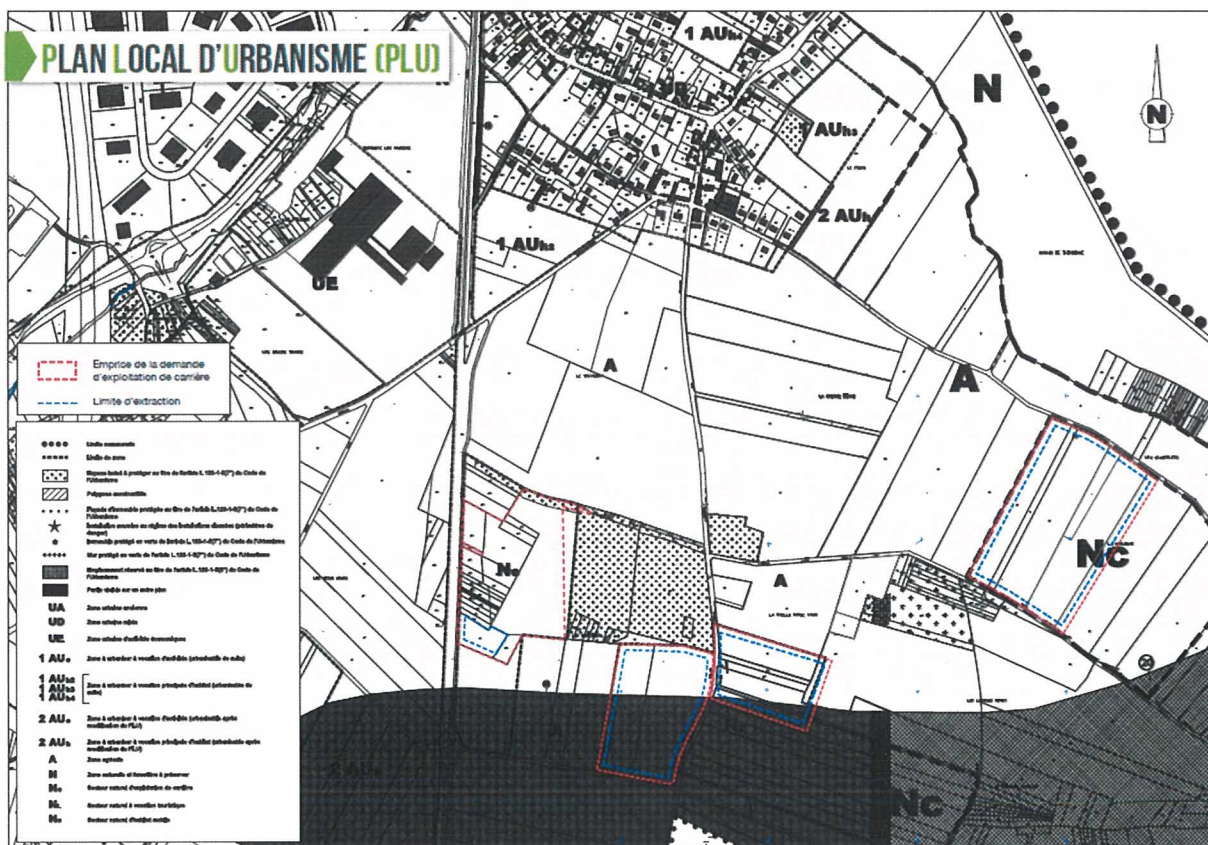
Historiquement, l'exploitant a recherché tous les gisements potentiels situés à proximité de l'installation de traitement de Therdonne.

Or dans le secteur, il reste peu de gisements potentiels exploitables à faible contrainte.

En effet, autour de la carrière actuelle, le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allonne ne permet l'exploitation de carrière qu'au niveau des Zones 1, 2, 3 et 4. Ces zones sont les seules à être classées en zone Nc (secteur naturel d'exploitation de carrière) dans le plan de zonage du PLU d'Allonne.

Les autres terrains environnants ne permettent pas l'exploitation des carrières dans le plan de zonage du PLU.

Les autres terrains environnants ne permettent pas l'exploitation des carrières dans le plan de zonage du PLU.



Ces 4 zones correspondent à des entités au niveau desquelles la société CARRIERES CHOUVET a réussi à obtenir la maîtrise foncière de parcelles, sur des surfaces suffisamment étendues pour permettre une exploitation rationnelle du gisement.



Les 4 zones n'ont donc pas été englobées dans un seul périmètre pour plusieurs raisons :

- La société CARRIERES CHOUVET ne dispose pas de la maîtrise foncière de toutes les parcelles situées entre les 4 zones.
- Les terrains situés entre les 4 zones ne sont pas classés en zone Nc (secteur naturel d'exploitation de carrière) dans le plan de zonage du PLU d'Allonne.  
Le plan de zonage du PLU d'Allonne ne permet donc pas l'exploitation de carrières au niveau des parcelles situées entre les 4 zones.
- Le boisement situé au lieu-dit « Les Marettes » présente une forte sensibilité écologique qui a conduit la société CARRIERES CHOUVET à l'exclure du périmètre d'extraction (mesure d'évitement).
- La Voie Communale n° 2 sépare les zones 2 et 3.
- Les parcelles ne renferment pas de gisement ou ont déjà été exploitées.

### **3-2• L'APPROVISIONNEMENT DEPUIS D'AUTRES SITES**

Rappelons que le site se trouve dans la vallée du Thérain, dans un contexte où les terrains exploitables sont de moins en moins disponibles (zones d'intérêt écologique, zones urbanisées, contraintes diverses,...) et où la concurrence en matière d'usage des sols augmente. De plus, les alluvions du Thérain ont déjà fait l'objet de plusieurs exploitations par le passé, en particulier dans la portion de vallée dans laquelle se situe le projet.

En ce qui concerne le projet de la carrière d'Allonne, rappelons qu'il s'agit d'une demande d'extension d'une carrière déjà autorisée.

Historiquement, l'exploitant a recherché tous les gisements potentiels situés à proximité de l'installation de traitement de Therdonne.

Or dans le secteur, il reste peu de gisements potentiels exploitables à faible contrainte.

Par ailleurs, un approvisionnement à partir d'autres sites situés dans d'autres départements ne ferait qu'accentuer la dépendance de l'Oise exposée dans le § 2-1-2.

### **3-3• LA VALORISATION DES MATERIAUX LOCAUX**

Pour approvisionner la Picardie et notamment l'Oise, 6 types de matériaux locaux peuvent théoriquement être valorisés pour économiser les gisements de matériaux alluvionnaires :

- Les sablons (Oise):

Les sablons sont des sables fins qui peuvent être utilisés comme sable correcteur. A ce titre, ils constituent une forme de substitution partielle aux sables alluvionnaires. Toutefois, du fait de leur caractère homométrique, il n'est pas envisageable de réaliser un béton uniquement à base de sablons.

- Les alluvions de haute terrasse (Oise):

Les alluvions de haute terrasse correspondent à des gisements de moins bonne qualité qui peuvent être valorisés en les mélangeant avec les matériaux alluvionnaires de basse terrasse de très bonne qualité, d'où la nécessité d'exploiter des matériaux de haute terrasse à proximité de gisements de basse terrasse.

- Les granulats calcaires (Oise) :

Certains gisements de granulats calcaires peuvent se substituer dans toutes les applications aux granulats alluvionnaires lorsque les qualités mécaniques intrinsèques de la roche sont bonnes et lorsqu'une technique de traitement adaptée est mise en œuvre.

Les gisements locaux de moins bonne qualité sont principalement destinés à des utilisations routières.

- Les limons :

Le département de l'Oise contient de grandes zones limoneuses à épaisseur significative. Cette technique est déjà largement utilisée avec les traitements de sol (mélange avec des liants hydrauliques). Mais son utilisation est limitée aux TP, couche de forme ou de base.

- Les granulats de roches éruptives :

Le département de l'Oise ne produit pas de matériaux d'origine éruptive.

- Les granulats marins :

Les granulats marins sont sans réalité actuelle en terme de poids sur l'approvisionnement de la région, mais aussi du territoire national, contrairement à la situation d'autres pays (Royaume Uni notamment) dans lesquels ils sont largement employés. Des perspectives se dessinent toutefois à moyen terme sur le littoral Normand, d'extraction de granulats marins. Les quantités potentielles concernées sont suffisamment significatives (plusieurs millions de tonnes par an) pour faire évoluer les équilibres des circuits d'approvisionnement actuels, notamment via un approvisionnement de l'Ile-de-France en ces granulats par voie d'eau en remontant la Seine. Cette situation pourrait avoir pour effet de diminuer les besoins d'expéditions de matériaux extraits en Picardie vers l'Ile-de-France et notamment ceux alluvionnaires en eau de l'Aisne. A long terme, au vu des ressources existantes – dont celles situées sur le littoral picard-, les granulats marins pourraient largement se substituer à ceux extraits sur terre et alimenter la région. Bien entendu les préalables sont nombreux : évaluation de l'impact de l'extraction en mer à grande échelle, adaptation des infrastructures de transport, études d'adéquation des granulats marins aux usages,...

Par ailleurs, la distance entre les gisements de granulats marins et les lieux de consommation est très importante, ce qui pourrait avoir deux conséquences, à la fois en termes de renchérissement du prix et augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>.

- Les calcaires durs du Nord et de Belgique :

Une grande partie de l'alimentation en granulats du département de l'Oise provient actuellement des matériaux calcaires provenant de la région Nord - Pas de Calais (principalement du Bassin de marquise) et de la Belgique.

Ces matériaux sont acheminés par camion ou par trains.

Rappelons que la maîtrise des distances de transport est un élément économique essentiel puisque le prix des granulats double tous les 50 km parcourus.

Une augmentation du coût des matières premières se répercute inévitablement sur le produit final (logements, bâtiments, ouvrages d'art...), dans un contexte déjà difficile d'augmentation des prix du foncier, de l'immobilier et des chantiers publics depuis les années 2000.

Par ailleurs, plus la distance augmente entre les sources de production et les lieux de consommation, plus les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent. C'est la seconde raison pour laquelle la proximité des installations de traitement et les clients est un point essentiel.

- Les matériaux recyclés :

Compte-tenu des normes en vigueur dans le domaine de la fabrication des bétons, les produits de recyclage ne peuvent être utilisés qu'en construction routière pour réaliser les terrassements (remblais divers, couches de forme,...) et les assises de chaussée. Ce point est développé ci-après.

Le taux de recyclage est saturé (4 sites de recyclage existent sur l'agglomération du Beauvaisis) et les volumes disponibles venant de la déconstruction sont traités dans ces installations.

### **3-4• L'UTILISATION DES MATERIAUX RECYCLES**

- Des limites qualitatives :

Dans le contexte actuel, les matériaux alternatifs sont exclusivement utilisés sous forme de remblais. L'utilisation de matériaux recyclés ou d'autres types de matériaux alternatifs n'est pas envisageable pour la fabrication du béton prêt à l'emploi, la préfabrication ou les usages routiers, compte tenu des caractéristiques physico-chimiques de ces matériaux. En effet, les granulats entrant dans la composition des bétons et couches des chaussées doivent répondre à des caractéristiques chimiques et de résistance bien particulières, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas des matériaux recyclés.

- Des limites quantitatives :

Dans le cadre de travaux publics, la plupart des excédents de chantiers sont réutilisés sur place, pour la réalisation des couches de forme, ou sur des chantiers situés à proximité.

Les granulats composant les enrobés sont également réutilisés immédiatement lors de la rénovation des couches de roulement des chaussées.

En 2008, la production de granulats provenant du recyclage dans le département de l'Oise était de 310 milliers de tonnes, soit environ 15 % de la production du département.

Ce volume de production des matériaux recyclés pourrait légèrement progresser dans les prochaines années. Toutefois, le développement de la filière est conditionné à l'amélioration des techniques de la déconstruction et à un maillage suffisant d'installations de tri et recyclage maintenues au plus près des centres urbains. Or, les plates-formes de recyclage, dans les zones de forte densité urbaine, entrent souvent en concurrence avec d'autres usages du foncier.

Le gisement potentiel n'est en fait pas suffisant pour combler le déficit d'approvisionnement pour les besoins courants qui sont actuellement de 3,91 millions de tonnes dans l'Oise et qui risquent d'augmenter dans la prochaine décennie.

### **3-5• LES AUTRES MATERIAUX ALTERNATIFS**

L'usage de matériaux naturels tels que le bois, le chanvre, l'argile....pourraient également contribuer à réduire la consommation de « granulats neufs » ; cependant, l'utilisation de ces matériaux est encore naissante et le béton reste majoritairement utilisé pour les fondations et structures de constructions diverses, en particulier les ouvrages d'art, les logements collectifs, etc. Par ailleurs, les filières de valorisation ne sont pas assez structurées. Quand bien même, les quantités et les qualités de ces matériaux ne pourraient pas se substituer aux granulats.

## **4• CHOIX DES TECHNIQUES RETENUES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **4-1• TECHNIQUES RETENUES - MODALITES D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DU GISEMENT**

Le cas échéant, les techniques retenues et présentées au niveau du chapitre suivant sont fondées sur :

- des critères de performances, dans des conditions économiques et techniques viables (adéquation entre l'ampleur du projet et le coût des mesures),
- des caractéristiques du site.

Bien qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de référentiel dans ce secteur d'activité (carrière et installation de traitement) concernant les meilleures techniques disponibles (cf. Directive européenne 96/61/CE du 24 septembre 1996 modifiée), une analyse des techniques employées est présentée.

Globalement, les mesures qui seront prises par la société limiteront considérablement les émissions de toute nature. De plus, les engins évoluant sur le site seront régulièrement vérifiés par des organismes compétents.

L'exploitant, désireux de limiter les nuisances et les impacts consécutifs au projet, prendra les dispositions suivantes :

- La présence d'un kit anti-pollution dans les engins (matériaux absorbants) : leur forte capacité d'absorption permet d'absorber de 3 à 8 fois leur poids en hydrocarbures. Fixant

la pollution éventuelle, ils permettent par la suite son évacuation vers des circuits légaux adéquats.

- La collecte, le tri et l'évacuation des déchets vers des circuits légaux adéquats : de facture classique, cette technique reste la plus employée.
- La présence d'extincteurs vérifiés : situés au plus près des zones potentielles d'incendie (engins en particulier), ils permettent une intervention rapide et efficace, limitant ainsi la dispersion de fumées.
- Les travaux de décapage seront conduits par tranches, et la remise en état des terrains est coordonnée à la progression de l'extraction, de manière à limiter les impacts et nuisances dans le temps et dans l'espace.
- L'exploitation du gisement s'effectuera hors d'eau et sans rabattement de nappe.
- Les alluvions de haute terrasse seront valorisés en les mélangeant aux alluvions de basse terrasse de très bonne qualité pour homogénéiser la qualité finale des produits et obtenir des granulats de qualité prioritairement réservés aux usages nobles du bâtiment et des travaux publics (BTP).  
Le sablon sera destiné aux travaux de VRD (tranchées d'assainissement et remblais divers).

#### **4-2• ALIMENTATION EN ENERGIE - UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE**

##### **● Besoins en carburant :**

Les engins de chantier (pelle hydraulique, chargeur, tombereaux, bull,...) seront équipés de moteurs thermiques diesels fonctionnant au gazole non routier (GNR). Ces engins de chantiers seront adaptés techniquement et économiquement aux opérations à réaliser au sein de ce type d'exploitation.

Ils seront approvisionnés en carburant à l'aide d'un camion-citerne (entreprise extérieure).

##### **● Utilisation rationnelle de l'énergie :**

L'utilisation de l'énergie sur le site sera réduite aux stricts besoins de l'exploitation et permettra d'apporter le confort nécessaire au personnel.

L'exploitant a fait réaliser un bilan des émissions des gaz à effet de serre en avril 2008 par per4mances.

Un plan d'action a été mis en place pour réduire les consommations d'énergie ou le maintien d'un bon niveau de performance sur le site. Ainsi, l'exploitant réalise un suivi de la consommation en carburant des engins et des camions de l'entreprise. De plus, les chauffeurs des camions de l'entreprise ont reçu une formation à l'écoconduite.



Pour ce qui concerne les engins de chantier, leurs entretiens réguliers permettront d'optimiser les consommations de carburant, entraînant du même coup une diminution des rejets gazeux potentiellement polluant dans l'atmosphère.

Ces engins de chantier seront adaptés techniquement et économiquement aux opérations à réaliser au sein de ce type d'exploitation.

Le secteur d'étude présente un réseau routier performant avec des voies de communication adaptées aux poids lourds.

Dans la mesure où les matériaux exploités alimenteront essentiellement le marché local (Beauvais,...), l'évacuation des matériaux par voie ferrée n'est pas envisagée par l'exploitant.

Afin de limiter le trafic routier, un fonctionnement en double fret sera privilégié autant que possible. On peut estimer que 60 % des camions apportant les remblais inertes nécessaires à la remise en état du site repartiront en charge avec les matériaux extraits dans la carrière.

Par ailleurs, la situation géographique du site permettra une économie d'énergie plus importante à l'échelle régionale.

L'exploitation concernée par la présente demande, située au plus près des principaux pôles de consommation de granulats, permettra donc de limiter les dépenses énergétiques liées au transport de matériaux. Elle permettra notamment de limiter les apports de matériaux des départements voisins (Somme, Aisne) et des régions voisines (Nord - Pas-de-Calais, Champagne, Haute Normandie, régions de l'Ouest et Belgique) et donc de réaliser des économies d'énergie fossile. Cet approvisionnement de proximité présente un gain en termes de sécurité (moins de trafic sur de longues distances) et d'environnement (réduction des gaz à effet de serre).

## **5• CHOIX DE LA REMISE EN ETAT**

### **5-1• ORIENTATIONS DE LA REMISE EN ETAT**

La société CARRIERES CHOUVET exploite un gisement d'alluvions de haute terrasse et de sablons situé sur le territoire de la commune d'Allonne depuis plusieurs dizaines d'années.

Cette présence a conduit la société et ses interlocuteurs privilégiés à s'interroger sur l'avenir des espaces exploités et réaménagés afin qu'ils puissent s'intégrer dans une demande cohérente d'aménagement du territoire de la commune concernée.

L'expérience acquise au travers des réalisations menées au cours de ces nombreuses années tant sur la carrière actuelle que sur d'autres sites dans la région, constitue des exemples d'aménagements de qualité dans les domaines les plus divers : plans d'eau de loisirs, zones naturelles, reboisements, remise en état agricole,...

La remise en état tient compte de la volonté de la société CARRIERES CHOUVET de restituer un site propre en harmonie avec le paysage.

Le réaménagement de la carrière a été défini en collaboration étroite avec les acteurs locaux, notamment la commune d'Allonne, les propriétaires des terrains et leurs exploitants agricoles, les bureaux d'études RAINETTE et ENCEM et la société exploitante.

La remise en état a été définie en tenant compte des souhaits des propriétaires des terrains, des exploitants agricoles, de la commune, des contraintes techniques et des enjeux écologiques et paysagers.

Le projet de remise en état proposé est fondé sur des principes résultant de la prise en considération des facteurs suivants :

- le statut des terrains et leurs usages fonciers.
- la volonté des propriétaires des terrains sur l'emprise concernée qui souhaitent la restitution des terrains à l'agriculture.
- le souci d'intégration du site dans son environnement en respectant les qualités paysagères de la vallée du Thérain.
- la volonté de la société CARRIERES CHOUVET de proposer un réaménagement cohérent de l'ensemble des terrains.
- les caractéristiques du site et les contraintes techniques :
  - forme des terrains exploitables pour une pratique agricole,
  - profondeur de l'excavation,
  - quantité et nature des matériaux de découverte,
  - quantité des matériaux de remblais d'apport extérieur,
  - méthode d'exploitation.
- la prise en compte de l'intérêt écologique des terrains naturels et les mesures définies dans l'étude écologique.
- les prescriptions du PLU d'Allonne.
- les prescriptions du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Beauvaisis :

*"L'activité de carrière est une activité relevant des installations classées pour la protection de l'environnement. Leur réaménagement après exploitation est à la charge de l'exploitant. Ce réaménagement peut prendre différentes formes : après exploitation la gravière peut être transformée en plan d'eau qui fera l'objet d'une exploitation de type activités nautiques, pêche et agrément. Ce fut le cas avec les étangs du Canada (loisirs) et les étangs de Milly (pêche/agrément). La carrière peut aussi faire l'objet d'une « renaturation » comme en a fait l'objet le marais Merlemont sur la commune de Warluis. Dans certains cas, la gravière peut être comblée et réaménagée de manière à être exploitable par l'agriculture classique. Les positions*

*prises par l'Etat incitent désormais à favoriser les deux dernières solutions (restitution à l'agriculture et renaturation)."*

*En ce qui concerne les massifs boisés, le SCOT indique que "des changements de destination des sols sont autorisés mais toute surface forestière désaffectée ou défrichée doit être compensée par la création d'une superficie au moins égale, attenante au massif forestier ou contribuant à la reconstitution de continuités biologiques, par exemple en reconstituant un relais avec un massif voisin. »*

- les orientations et dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.
- les orientations de réaménagement définies par le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise.  
L'exploitant respectera les recommandations spécifiques pour le réaménagement des carrières indiquées dans le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise.

Pour ce type de carrière et pour la remise en état envisagée, la problématique et les orientations relatives aux carrières sont les suivantes :

***« Pour les carrières avec usage initial agricole du site, en particulier celles exploitées hors d'eau, le réaménagement visera en priorité un retour à un usage agricole. Tout choix différent sera justifié par l'exploitant de la carrière. »***

*"Les fiches qui précisent les mesures de gestion spécifiques à certains enjeux environnementaux présentées dans le paragraphe 6-2-1 du SDC de l'Oise, contiennent également le cas échéant des dispositions relatives au réaménagement de carrières."*

Dans le cas de la carrière projetée, ces enjeux environnementaux concernent une espèce animale vulnérable : le Thécla du Prunier. Cette espèce a été recensée dans la Zone 1, au niveau du bois situé au lieu-dit « Les Marettes ». Compte tenu de son intérêt écologique, ce bois a été retiré du périmètre d'extraction (mesure d'évitement).

Le projet n'aura pas d'incidence sur cette espèce dans la mesure où tous les boisements présents sur l'emprise du projet seront conservés.

*"La gestion, l'entretien et le suivi dans le temps des sites réaménagés sont des points importants, tout autant que la phase initiale d'aménagement. Les carriers mèneront une réflexion visant à obtenir là où il existe des enjeux majeurs une gestion pérenne des aménagements sur une durée suffisante au regard des objectifs de compensation."*

La remise en état comportera également la mise en sécurité du site, le nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant plus d'utilité après la remise en état du site

## **5-2• LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU**

La remise en état proposée consiste à assurer une bonne intégration paysagère du site réaménagé dans son environnement local.

L'objectif du réaménagement choisi est de restituer la vocation agricole du site après un remblaiement des terrains exploités jusqu'à la cote topographique initiale.

Le réaménagement proposé comportera la restitution de terrains à vocation agricole, après remblaiement jusqu'à la cote topographique initiale.

Le réaménagement proposé permettra de recréer une occupation du sol semblable à celle d'origine et assurer une bonne cohérence avec les espaces périphériques.

## **6• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT**

La société CARRIERES CHOUVET est soucieuse de l'environnement et a un savoir-faire en matière d'exploitation et de remise en état de carrières reconnu.

Pour cette société, l'environnement est une préoccupation majeure qui implique l'ensemble de ses ressources humaines, de la Direction Générale au personnel affecté à la production.

Ainsi, les implantations sont choisies de façon à approvisionner l'ensemble du marché dans les meilleures conditions économiques et environnementales.

### **6-1• LA POLITIQUE DE LA SOCIETE CARRIERES CHOUVET EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

La Société CARRIERES CHOUVET mène, de longue date, une politique volontariste en matière d'environnement, considéré non comme une contrainte mais comme une des dimensions du métier de carrier.

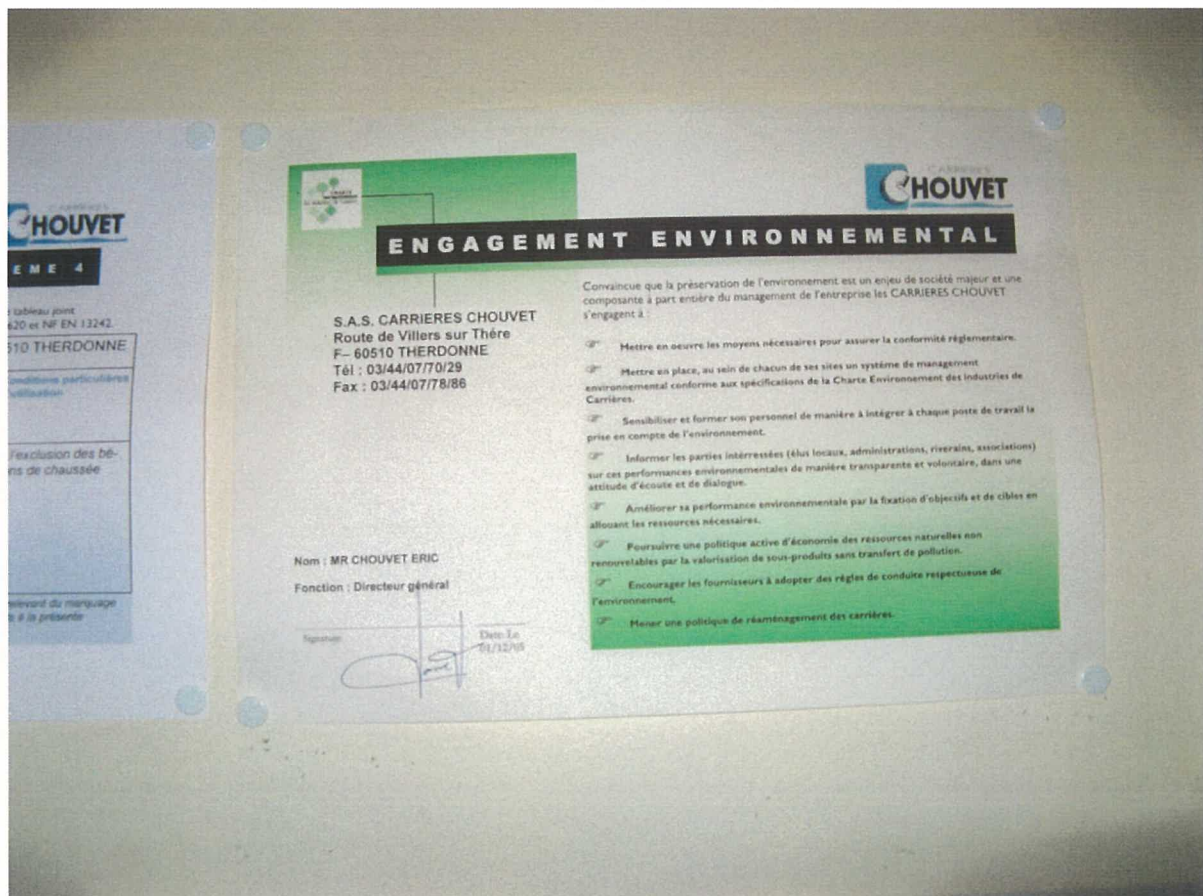
Cette politique repose sur le concept du développement durable.

Elle traduit la volonté de la société CARRIERES CHOUVET de contribuer à une évolution déterminante de son métier, en s'inscrivant dans une démarche de la profession.

L'environnement est une préoccupation quotidienne. Le respect des prescriptions réglementaires est une priorité pour le personnel. Il prend la forme de procédures propres à l'exploitant, d'engagements pris dans l'étude d'impact et d'obligations inscrites dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation.

Cette politique est également mise en œuvre sur le site d'Allonne. Elle se concrétise par les engagements suivants :

- une concertation préalable à tout projet de demande d'autorisation préfectorale. Cette concertation a notamment été menée avec la commune et les administrations ;
- une étude d'impact complète et détaillée pour tout nouveau site ou projet ;
- assurer et perfectionner la formation environnementale du personnel ;
- développer toute recherche ou étude favorisant l'emploi rationnel et économe du gisement.
- suivis environnementaux pendant toute la durée de l'autorisation;
- gestion des terrains en interne (travaux d'entretien, de plantation, etc...).



*Affichage de l'engagement environnemental dans les locaux de l'entreprise.*



### 6-1-1• LA CHARTE PROFESSIONNELLE DE L'UNICEM

La société CARRIERES CHOUVET adhère à la **Charte Environnement des Industries de Carrières**. Cette charte a pour objet d'informer, d'instaurer un dialogue, d'assurer le suivi de l'exploitation des carrières et de leur environnement, de développer des compétences optimales en matière technique de production et de remise en état.

Le contenu de la Charte ne revêt pas de caractère réglementaire. Il traduit la volonté de l'exploitant de contribuer à une évolution déterminante de son métier, en s'inscrivant dans une démarche de la profession.

Pour l'exploitant, adhérer à la Charte, c'est prendre l'engagement, pour l'ensemble de ses sites, de :

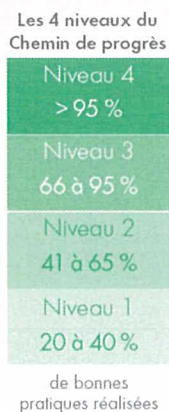
- Maîtriser des impacts environnementaux.
- Mettre en œuvre une concertation constructive.
- Développer sa compétence environnementale.

A cette fin, un outil spécifique a été défini avec et pour les entreprises, dénommé « le Chemin de progrès ». Celui-ci comporte quatre étapes dont la dernière garantit le respect d'un socle commun de bonnes pratiques définies dans un Référentiel de Progrès Environnemental (RPE).

Le Chemin de progrès repose sur un système d'audit et de conseil organisé suivant un rythme annuel.

Après un audit de positionnement initial, un plan d'action est déterminé en proportionnant ses objectifs et ses moyens pour être économiquement acceptable. Puis des audits de suivi et de validation des étapes du chemin de progrès sont réalisés.

L'ensemble de ces engagements a déjà été mis en œuvre sur plusieurs sites des CARRIERES CHOUVET.



La société CARRIERES CHOUVET s'est engagée dans la démarche de progrès en 2006.

Parmi les sites audités, les carrières de Warluis/Bailleul-sur-Thérain, de Saint-Crépin-Ibouwillers et Ponchon ont atteint l'étape 4 sur les 4 niveaux du chemin de progrès de la Charte Environnement des Industries de Carrières.

Ces carrières ont fait l'objet d'un audit de validation en 2011 (Warluis/Bailleul-sur-Thérain et Saint-Crépin-Ibouwillers) et 2013 (Ponchon) confirmant l'atteinte de l'étape 4 du chemin de progrès environnemental.

Ainsi, ces 3 sites font partie des 17 sites picards ayant atteint le niveau 4.



Le nouveau site d'Allonne sera engagé dans cette charte de progrès environnemental. En particulier, la SAS CARRIERES CHOUVET s'engage à mettre en place une commission locale de suivi.

#### **6-1-2• POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DE LA RESSOURCE**

La société CARRIERES CHOUVET a développé une politique de gestion de la ressource qui consiste d'une part en une gestion économe et rationnelle des matériaux et, d'autre part, en une valorisation des matériaux locaux.  
Cette politique est développée dans le paragraphe 2-2.

#### **6-1-3• POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

En matière de biodiversité, la société CARRIERES CHOUVET applique une politique volontaire pour générer des milieux écologiquement intéressants favorisant l'accueil et le développement d'espèces animales ou végétales, afin d'apporter une plus-value environnementale aux projets.



## Le marais de Merlemont (60)

### Contexte écologique

Le marais de Merlemont est situé sur la commune de Warluis (60) en vallée du Thérain. Autrefois composé de prairies, de mégaphorbiaies, de boisements humides, et de cultures de maïs, ce site est exploité depuis 2000 pour ses alluvions. Son intérêt écologique s'était notamment traduit par son inscription dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type I « Montagne et marais de Merlemont, Bois de Hez-Ponchon »).

Des suivis écologiques sont menés depuis 2000 afin d'évaluer l'efficacité des réaménagements. Ces derniers n'ont pas uniquement des objectifs écologiques puisque ce site sera également dédié à la pêche et à la promenade, deux activités qui demandent une certaine partition de l'espace. Néanmoins, les aménagements écologiques d'ores et déjà réalisés ont consisté à profiler des berges en pente douce, à réaliser des zones de faible profondeur, à créer une mare à proximité des plans d'eau. Des prairies de fauche sèches ont également été recréées sur certains secteurs en pourtour des plans d'eau.



Zone de haut-fond

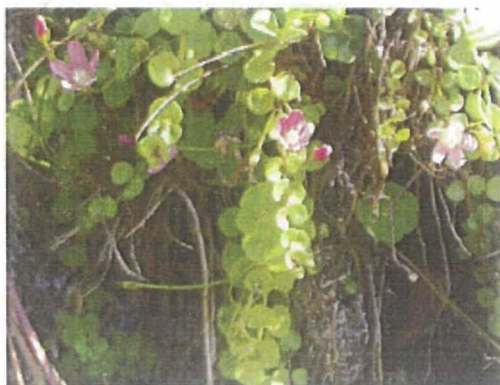
Des inventaires ont déjà été menés en 2000, 2006 (CPIE des Pays de l'Oise) ainsi qu'en 2009 par Ecothème afin d'étudier la recolonisation des lieux par la flore et la faune.

### Les espèces végétales

Suite à l'extraction du site qui a laissé place à des sols perturbés et minéraux, une dynamique végétale naturelle s'est mise en place. Se succèdent alors des groupements végétaux variés qui, au fil des ans, tendent à évoluer spontanément vers des stades ligneux, d'arbustifs, puis arborés.

D'un point de vue floristique, 179 espèces végétales ont été recensées sur l'ensemble du site. Parmi celles-ci, environ 30% sont des espèces qui se développent dans des conditions plus ou moins humides. Ces espèces se développent principalement au niveau des bords de plans d'eau et notamment au niveau des hauts fonds, des rives en pente douce, de la mare et des fossés...

Le secteur de plus haut intérêt, de taille très restreinte, est constitué par un petit fossé transversal de faible profondeur où se développe, en bordure, une végétation relictuelle de bas marais alcalins avec notamment le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), espèce rare et vulnérable, protégée en Picardie, la Samole de Valerandus (*Samolus valerandi*), rare et quasi menacée, la Laïche bleuâtre (*Carex panicea*) assez rare et quasi-menacée ou encore le Jonc à fleur obtuses (*Juncus subnodulosus*), peu commun et quasi-menacé en Picardie...



Mouron délicat (*Anagallis tenella*), protégé en Picardie

De petites populations d'autres espèces végétales d'intérêt patrimonial se développent de manière plus éparse au sein de la zone d'étude : Laïche distante (*Carex distans*), Renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*), Souchet brun (*Cyperus fuscus*), Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), Potamoïte flottant (*Potamogeton nodosus*)...

La plus grande diversité en espèces végétales, soit près de 70 % des espèces, se situe au niveau des friches sèches qui se développent au niveau des secteurs remblayés.

### Les espèces animales

Les cortèges faunistiques sont classiques des plans d'eau récents. Les espèces les plus caractéristiques sont les odonates et certaines espèces d'oiseaux.

#### des oiseaux...

S'agissant des oiseaux, parmi les 44 espèces potentiellement reproductrices sur le site, 7 sont liées aux plans d'eau et à leurs berges (ex : Foulque macroule, Grèbe huppé, Cygne tuberculé, Fuligule milouin...) et 4 aux formations humides de type roselières, fourrés humides... (ex : Rousserolle verderolle, Bruant des roseaux, Bouscarle de cetti...). Parmi ces espèces, le Fuligule milouin est assez rare et vulnérable, la Rousserolle effarvatte, assez commune mais quasi menacée et le Cygne tuberculé assez rare en Picardie.



*Fuligule milouin (Aythya ferina)*

On notera également la reproduction d'un couple de Petit Gravelot, espèce assez rare dans la région, qui recherche les zones minérales peu végétalisées pour installer son nid. Il faut signaler que c'est une espèce qui a su largement profiter des carrières alluvionnaires.

#### des libellules...

Sur les 17 espèces de libellules recensées en 2009 (environ 55 espèces présentes en Picardie), 15 se reproduisent potentiellement au sein du site : fossés, mare... Seuls les plans d'eau dont les berges sont en pente douce, permettant le développement de végétaux aquatiques, sont favorables.

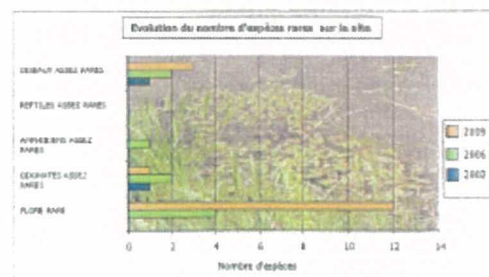
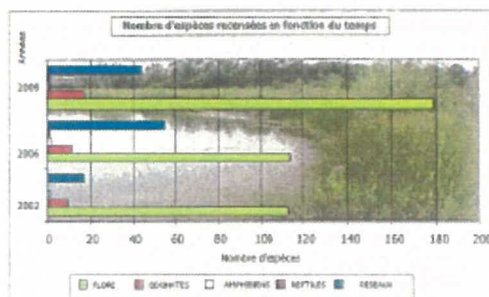
Ces espèces sont peu exigeantes quant à la nature de leurs sites de reproduction. Elles sont toutes fréquentes en Picardie, hormis l'Anax napolitain (Anax parthenope), espèce assez rare mais actuellement en expansion dans le Nord de la France.



*Anax napolitain (Anax parthenope)*

### Synthèse

Les résultats obtenus lors des différents diagnostics écologiques effectués en 2002, 2006 et 2009 encouragent la SAS CARRIERES CHOUVET à continuer sur la voie du réaménagement écologique. Les deux représentations graphiques ci-dessous résumant la progression de la biodiversité du lieu.



Le fait d'insérer des réaménagements écologiques au sein d'un site comme celui de Warluis permettra à terme d'apporter de la valeur ajoutée à ce terrain, et ceci dans l'intérêt du plus grand nombre, par rapport à sa vocation antérieure.

### Carrières CHOUVET

Route de Villers-sur-Thérèse  
60 510 THERDONNE  
Tél : 03 44 87 72 25  
Fax : 03 44 07 58 86  
<http://www.carrieres-chouvet.fr/>



## **6-2• LES SITES D'EXPLOITATION : L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN**

Sur chaque carrière ou implantation, l'environnement est une préoccupation quotidienne. Le respect des prescriptions réglementaires est une priorité pour le personnel. Il prend la forme de procédures propres à l'entreprise, d'engagements pris dans l'étude d'impact et d'obligations inscrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation et dans les textes régissant l'activité des carrières.

Les mesures environnementales mises en œuvre par la société CARRIERES CHOUVET sur chaque site, vont bien au-delà de ce qu'exige la réglementation. Elles visent une amélioration constante des résultats et un contrôle de leur activité sur l'environnement.

### **6-2-1• FORMATION, SENSIBILISATION DU PERSONNEL**

#### **6-2-1-1 Formation**

Pour mener à bien sa politique environnementale, la société CARRIERES CHOUVET assure, de façon permanente, la formation de son personnel à l'environnement par la mise en œuvre d'un programme :

- de sensibilisation aux problèmes globaux d'environnement et au contexte particulier dans lequel s'inscrit l'activité de la société;
- d'information technique, scientifique et réglementaire qui responsabilise le personnel et optimise la gestion environnementale de l'entreprise ;
- de formation, afin de donner au personnel les moyens pratiques et concrets d'agir.

Une sensibilisation du personnel de la carrière est effectuée chaque année lors de "1/4 d'heure environnement", ainsi que par un livret environnement remis au personnel.

La société a réalisé des outils de sensibilisation à l'environnement pour le personnel d'exploitation (affichage de plaquettes sur les bonnes pratiques environnementales,...).

Signalons qu'un contrat de génération existe actuellement dans l'entreprise. Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences.

#### **6-2-1-2 Formations dans le cadre de la Charte Environnement des Industries de Carrières**

La Charte Environnement des Industries de Carrières propose chaque année un thème de formation aux entreprises adhérentes à la Charte.

Les thèmes annuels de formation ont porté sur les hydrocarbures (2005), les CLCS (2006), l'eau en carrière (2007-2008), les poussières (2009), la biodiversité (2010), l'énergie (2011), la médiation territoriale (2012), la gestion des déchets (2013) et le génie écologique (2014). En 2015, le thème de formation est l'efficacité énergétique.

### **6-2-2• SUIVI DES PARAMETRES D'ACTIVITE**

Sur chaque site, un programme de surveillance est mis en place afin de suivre les différents paramètres d'activité. Il concerne selon les cas de figure :

- les eaux superficielles,
- les poussières,
- le bruit.

Les données sont recueillies par le chef de carrière, par le responsable environnement ou par des sociétés extérieures spécialisées.

### **6-2-3• EVACUATION ET VALORISATION DES DECHETS**

En prolongement naturel du tri sélectif qu'elle organise, la société CARRIERES CHOUVET favorise autant que possible les filières de valorisation des déchets.

Ainsi, des déchets aussi divers que les ferrailles, le verre, le bois, les huiles usagées, les filtres à huile, les chiffons souillés, les solvants de dégraissage,... sont collectés par des récupérateurs agréés et évacués régulièrement par les circuits légaux adéquats à des fins de recyclage, de destruction ou d'enfouissement technique.

### **6-2-4• LE SAVOIR FAIRE DE LA SOCIETE CARRIERES CHOUVET**

La Société CARRIERES CHOUVET exploite plusieurs carrières et dispose de plusieurs références dans le domaine de la remise en état de sites.

La société CARRIERES CHOUVET exploite plusieurs carrières sur lesquelles d'importantes démarches environnementales ont été prises :

- remise en état progressive des sites,
- plantations diverses d'essences locales,
- suivis écologiques de sites pendant et après exploitation,
- protection de sites sensibles ayant un intérêt environnemental.

## **6-3• PREOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DU SITE D'ALLONNE**

Les enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité, dans un contexte où les terrains sont de moins en moins disponibles et où la concurrence en matière d'usage des sols augmente, sont devenus des questions fondamentales à l'ouverture d'une carrière. Dans le cas présent, le site du projet sollicité est particulièrement intéressant.

Outre la présence d'un gisement exploitable, le site d'Allonne présente, au point de vue de l'environnement, un certain nombre d'avantages :

- L'extension sollicitée permettra d'accroître les réserves exploitables tout en limitant au maximum les impacts sur l'environnement. En effet, il est beaucoup plus intéressant pour limiter les impacts sur l'environnement de poursuivre une exploitation existante que d'ouvrir un nouveau site de carrière.
- Les terrains sont situés en dehors de tout périmètre de protection de captage en eau potable (captage AEP).
- Les terrains concernés ne sont traversés par aucun cours d'eau et se trouvent en dehors de tout champ d'inondation de cours d'eau.
- L'exploitation du gisement s'effectuera hors d'eau et sans rabattement de nappe.
- Dans le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise, le site se trouve en dehors de toutes contraintes fortes au sein desquelles l'ouverture de nouvelles carrières n'est pas compatible.
- Le gisement étant constitué d'une roche meuble non indurée, il n'y aura pas de tir de mine.
- Les terrains sont situés en dehors de toute zone naturelle remarquable ou protégée. Le projet d'exploitation a été établi en prenant en compte les contraintes environnementales et en particulier les enjeux écologiques de ce secteur.
- Les terrains sont situés en dehors de tout périmètre de protection de monument historique et en dehors de tout site inscrit ou classé.
- Le site est très proche du siège social de l'entreprise, ce qui permet une affectation de moyens techniques humains assez aisée.

Par ailleurs, les préoccupations de la société en matière d'environnement se traduisent par un certain nombre de mesures destinées à réduire les impacts de l'exploitation et notamment :

- Réalisation par le bureau d'études RAINETTE d'une étude écologique permettant d'effectuer un inventaire le plus exhaustif possible des espèces végétales et animales et d'identifier puis de hiérarchiser les zones d'intérêt écologique.
- Réalisation d'une étude acoustique par le bureau d'études ENCEM, afin de réaliser un constat sonore de l'exploitation actuelle, ainsi qu'une analyse prévisionnelle du projet et de proposer des mesures compensatoires adaptées.
- La remise en état coordonnée à l'exploitation permettra à l'exploitant de réduire au maximum l'espace découvert de la carrière et de restituer au plus vite les terrains.



- Il n'y aura pas de perte de surface agricole dans cette zone périurbaine où la pression est grande.
- La remise en état du site sera effectuée de façon à intégrer le plus harmonieusement possible le site dans son environnement.  
Elle consistera en la restitution de terres agricoles après remblayage de l'excavation et reconstitution des sols.
- L'itinéraire emprunté par les camions évitera la traversée du hameau de Villers-sur-Thère grâce aux pistes qui ont été aménagées par l'exploitant.  
En concertation avec la commune, l'exploitant s'est engagé à ne plus faire passer depuis cette carrière ses camions dans Villers-sur-Thère.
- Les autres effets du projet (poussières, sécurité,...) seront réductibles et feront l'objet de nombreuses mesures (cf. chapitre 7 de l'étude d'impact).